



**DOC # 100018367-Central-B**

**MODIFICATION No 001**

La présente modification vise à apporter des modifications à la DOC et à répondre aux questions des soumissionnaires.

**MODIFICATIONS À LA DOC :**

**1. À la Pièce jointe 4.1 de la DOC, Critères obligatoires corporatif, CO1 :**

Supprimer : En entier.

Insérer:

<b>CO1</b>	<p><b>Expérience d'enseignement avec des adultes</b></p> <p>L'offrant doit fournir deux (2) contrats démontrant une expérience dans l'enseignement aux adultes en anglais pour les niveaux A, B et C du Secrétariat du Conseil du trésor de la <a href="#">Norme de qualification relatives aux langues officielles</a>.</p> <p>Chaque contrat doit être d'une durée minimale de deux (2) ans et doit être pour un client différent.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom de l'organisation cliente ;</li><li>• Portée du projet (y compris la description du lien entre le programme et les normes de qualification relatives aux langues officielles) ;</li><li>• dates de à mois/année ;</li><li>• Description des rôles et responsabilités de l'offrant et ses ressources dans le projet.</li></ul>
------------	--

**2. À la Pièce jointe 4.2 de la DOC, Critères pondérés corporatif, CP1:**



Supprimer : En entier.  
Insérer:

<b>CP1</b>	<p><b>Expérience d'enseignement avec des adultes</b></p> <p>En plus du CO1, l'offrant doit démontrer l'expérience d'enseignement avec des adultes en anglais pour les niveaux A, B et C du Secrétariat du Conseil du trésor de la <a href="#">Norme de qualification relatives aux langues officielles</a>.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, l'offrant doit fournir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nom de l'organisation cliente ;</li><li>• Portée du projet (y compris la description du lien entre le programme et les normes de qualification relatives aux langues officielles) ;</li><li>• dates de à mois/année ;</li><li>• Description des rôles et responsabilités de l'offrant et ses ressources dans le projet.</li></ul>	Quatre (4) points par année d'expérience en sus du minimum obligatoire de 2 ans d'expérience jusqu'à concurrence de 20 points
------------	--	---

**QUESTION 1:** Dans le CO1, il est mentionné que l'expérience de l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est importante. Nous sommes un fournisseur d'écoles de langues pour le gouvernement fédéral depuis plus de 15 ans et nous utilisons le programme PFL2 de l'EFPC pour la majorité de nos programmes. Est-ce qu'EDSC accepterait cette expérience, étant donnée que la majorité des formations linguistiques dans la RCN utilisent le programme PFL2.

**RÉPONSE 1:** L'expérience avec PFL2 est acceptée car elle est liée à aux [Normes de qualification relatives aux langues officielles](#) du Secrétariat du conseil du trésor. Voir plus haut les modifications au CO1 et CP1.